

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE FOURNITURES ET TRAVAUX NEIGE DE CULTURE LA CALME FONT
ROMEU - ATTRIBUTION**

Séance du 30 juin 2025
Dûment convoqué le 24 juin 2025

En l'an 2025, le lundi 30 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (21) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. BLANQUE, H. BAUDET, M. BLANC, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUE.

Absents (6) : C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF, P. RIU.

Pouvoirs (9) : A. BOUSQUET (à P. BLANQUE), M. GARCIA (à P. BATAILLE), A. HUG (à H. BAUDET), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), P.-L. LE TAON-BARRES (à C. VERDAGUE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à A. TAHOCES).

Secrétaire de séance : J. CORDELETTE
Acte n° : CCPC-2025181-02

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération en date 20 avril 2022 portant sur la concession de service sur la gestion du domaine skiable nordique de la station de Font-Romeu.

VU la procédure de marché suivante :

Marché procédure appel d'offre ouvert soumise aux dispositions des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché de fournitures et travaux correspondant est alloti :

LOT 01 Process Neige

LOT 02 Fournitures tuyaux et mise en place

Montant estimatif du marché : 440 000,00 € HT (325 000€+115 000€).

Le délai d'exécution du marché de 5 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 20.03.2025

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 2 Juin 2025 à 12h et 5 offres (base+variante) ont été reçu dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

LOT 01 Process Neige

1. Critère Prix des prestations 40pts

En référence au DPGF

2. Critère - Valeur technique 60pts

-Indications concernant les moyens humains qui seront utilisés (organisation du chantier, gestion du SAV) 15 %

066-246600464-20250630-CCPC-2025181-02-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- Indications concernant les moyens matériels qui seront utilisés (maniabilité du matériel et adaptabilité avec le parc existant, optimisation des plages de températures) 15 %
- Références et retour d'expérience sur opérations similaires (notamment avec la supervision existante Liberty) 10 %
- Programme de réalisation de la prestation avec planning détaillé (fondé en s'inscrivant dans le planning prévisionnel), délais de fabrication et d'approvisionnement 10 %
- Mesure mise en œuvre dans le cadre de l'environnement (consommation air / eau et performance des enneigeurs à fournir à -2.5°C, -4°C, -6°C et -8°C avec 40 bars de pression) 10 %

LOT 02 Fournitures tuyaux et mise en place

1. Critère Prix des prestations 50pts

En référence au DPGF

2. Critère - Valeur technique 50pts

-Indications concernant les moyens matériels et humains qui seront utilisés 10 %

-Références et retour d'expérience sur opérations similaires 20 %

-Programme de réalisation de la prestation avec planning détaillé (fondé en complétant le planning prévisionnel) 10 %

-Descriptif précis des caractéristiques des produits fournis, adaptabilité aux contraintes du site et de l'installation existante 10 %

LOT 01 PROCESS NEIGE

Marché Process			
TOTAL GENERAL	PRIX 40 %	VALEUR TECHNIQUE 60%	TOTAL 100 %
TECHNOALPIN - Base	39,31	49,00	88,31
DEMACLENKO - Base	39,80	51,00	90,80
DEMACLENKO - Variante 1	35,91	42,00	77,91
DEMACLENKO - Variante 2	40,00	37,00	77,00

LOT 02 TUYAUTERIE

Marché Tuyauterie			
TOTAL GENERAL	PRIX 50 %	VALEUR TECHNIQUE 50%	TOTAL 100 %
CARATELLI	50,00	43,00	93,00

VU l'avis de la commission MAPA du lundi 23 juin 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché à l'entreprise :

LOT 01 PROCESS NEIGE : LEITNER/DEMACLENKO pour un montant de 250 308.00€HT

LOT 02 TUYAUTERIE : CARATELLI pour un montant de 123 128.00€HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'approuver les propositions de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250630-CCPC-2025181-02-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250630-CCPC-2025181-02-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

